



Tél. : 04.77.27.80.09

Fax : 04.77.27.86.94

Email : mairie.poncins@wanadoo.fr

Réunion du conseil municipal de PONCINS du mardi 16 juin 2020

Séance Publique.

Tous les membres de conseil municipal étaient présents.

1. Approbation du compte rendu du samedi 23 mai 2020

Mr Christophe MASSON remarque qu'au point 3 du compte rendu il est noté « nombre de bulletins dans l'urne » à la place « de vote à main levée ».

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du samedi 23 mai 2020.

2. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire pour la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS** de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Maryline CHEMINAL pour remplir cette fonction.

Mr Michaël GIBERT informe le conseil municipal que le secrétaire de séance doit être voté à chaque début de séance.

3. Désignation des membres des commissions du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée à la définition des membres des commissions communales suivantes, composée de Monsieur le Maire, membre de droit :

COMMISSIONS	RESPONSABLE(S)	MEMBRE(S)
FINANCES	Julien DUCHÉ	Tout le conseil municipal
EMBELLISSEMENT FLEURISSEMENT -	Maryline CHEMINAL – Julie BATAILLON	Norma TAIRI ARDAILLON– Bernard FOYATIER – Thierry DURRET
FETES ET CEREMONIES	Bernard FOYATIER – Maryline CHEMINAL	Tout le conseil municipal
INFORMATION	Julien DUCHÉ	Maryline CHEMINAL– Audrey ROCHE – Christophe MASSON – Jérôme BAS
SALLES	Bernard FOYATIER – Thierry DURRET	
ÉCOLE – CANTINE	Maryline CHEMINAL – Audrey ROCHE	Agnès CAVASSA– Michaël GIBERT – Julie BATAILLON
COMMISSION AIDE SOCIALE	Maryline CHEMINAL	Norma TAIRI ARDAILLON– Sylvie DELORME – Bernard FOYATIER
JEUNESSE ET SPORTS CMJ	Maryline CHEMINAL	Tout le conseil municipal

ENTRETIEN ASSAINISSEMENT VOIRIE	Bernard FOYATIER	
TRAVAUX	Bernard FOYATIER –Thierry DURRET	Tout le conseil municipal
AGENTS D'ENTRETIEN	Bernard FOYATIER –Thierry DURRET	

(Délibération n° 16-06-2020-1)

5. Election des membres de la commission d'appel d'offres

Suite aux élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et trois membres suppléants.

Après un vote à l'unanimité, sont désignés :

Président :

Monsieur Julien DUCHÉ

Trois délégués titulaires :

Monsieur Bernard FOYATIER, 1^{ER} Adjoint

Madame Maryline CHEMINAL, 2^{ème} Adjointe

Monsieur Thierry DURRET, 3^{ème} Adjoint

Trois délégués suppléants :

Monsieur Ludovic GUILLARME

Madame Audrey ROCHE

Monsieur Christophe MASSON

(Délibération n° 16-06-2020-2)

4. Désignation des délégués de la commune de PONCINS

Le Conseil Municipal procède à la désignation des différents délégués et suppléants le représentant dans les différents organismes et associations.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIEL (Syndicat Intercommunal des Eaux du Lignon)	Julien DUCHÉ -Bernard FOYATIER - Maryline CHEMINAL -Thierry DURRET	
SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire)	Julien DUCHÉ	Thierry DURRET
SIF (Syndicat du Forez)	Bernard FOYATIER	Thierry DURRET
CCFE (Communauté de Communes Forez Est)	Julien DUCHÉ	Maryline CHEMINAL
Prévention Routière	Thierry DURRET	
Conseil d'école	Maryline CHEMINAL	Bernard FOYATIER
FC PLAINE	Ludovic GUILLARME	Bernard FOYATIER
Association Culturelle Poncinoise	Julie BATAILLON	Maryline CHEMINAL
Sou de l'école	Audrey ROCHE	
Amicale Boules	Maryline CHEMINAL	Thierry DURRET
Fanfare	Maryline CHEMINAL	Bernard FOYATIER
École de musique de Poncins		
FNACA	Bernard FOYATIER	
Comité des Fêtes	Jérôme BAS	Christophe MASSON

Comité de la Foire	Maryline CHEMINAL	Michaël GIBERT
Gymnastique Volontaire Poncinoise	Josiane FOUQUET	
ZUMBA Poncinoise	Sylvie DELORME	
Pétanque	Laurent BURNOD	Michaël GIBERT
Tennis Club Poncinois	Ludovic GUILLARME	
A l'Ombre de la Scène	Agnès CAVASSA	
Amicale Classe 64	Bernard FOYATIER	
Keur d'Afrique		
Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin	Maryline CHEMINAL	Ludovic GUILLARME

(Délibération n° 16-06-2020-3 à délibération n°16-06-2020-8)

5. Vote des indemnités du Maire

Considérant que les maires des communes de moins de 3 500 habitants perçoivent de droit et sans qu'une délibération ne soit nécessaire, le nouveau plafond d'indemnités de fonction.

Considérant que le taux fixé par la loi est de 51.6 % de l'indice terminal de la fonction publique, soit 2 006.93 € brut.

Le Conseil municipal prend acte du maintien du taux à 51.6 %, fixant ainsi, avec effet rétroactif au 23 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

NOM - PRENOM	FONCTION	TAUX MAXIMAL (EN POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)	INDEMNITES MENSUELLES
Julien DUCHÉ	Maire	51.60 %	2 006.93 €

6. Vote des indemnités des Adjointes

Vu la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 modifiant notamment les articles L 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés municipaux du 11 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants, les Adjointes au Maire peuvent percevoir jusqu'à 19.8 % de l'indice terminal de la fonction publique, soit 770.09 € brut mensuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 11 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme Josiane FOUQUET, Mrs Christophe MASSON et Michaël GIBERT) et 1 voix CONTRE (Mr Laurent BURNOD), de fixer, avec effet rétroactif au 23 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire :

NOM - PRENOM	FONCTION	TAUX MAXIMAL (EN POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)	INDEMNITES MENSUELLES
FOYATIER Bernard	1 ^{er} Adjoint	19.80 %	770.09 €
CHEMINAL Maryline	2 ^{ème} Adjointe	19.80 %	770.09 €
DURRET Thierry	3 ^{ème} Adjoint	19.80 %	770.09 €

(Délibération n° 16-06-2020-9)

6. Délégations de pouvoir du conseil municipal au maire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les délégations suivantes au Maire :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
4. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
5. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
6. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.
7. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
8. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation comprendra le pouvoir d'ester en justice au nom de la commune ou défendre l'établissement public devant toutes les juridictions en première instance, y compris en appel, en cassation et en référé et à se constituer partie civile devant les juridictions pénales en première instance. Cette délégation comprendra également le pouvoir de se désister des actions susmentionnées.

(Délibération n° 16-06-2020-10)

8. Programme voirie 2020

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre des travaux de voirie, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises.

Le montant des travaux a été estimé à :

- Chemin du Lavoir : 31 403€
- Chemin de Rampeau : 38 624€
- Chemin de la Tuilière : 39 566€

Soit un total de 109 593 € HT dont 40 031€ de subvention par le Conseil Départemental.

Compte tenu du montant des travaux et en application du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de voirie et à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de ladite consultation.

(Délibération n° 16-06-2020-11)

9. Questions diverses

Délégations données aux adjoints

Madame Maryline CHEMINAL et messieurs Bernard FOYATIER et Thierry DURRET sont adjoints depuis le 23 mai 2020.

NOM - PRENOM	FONCTION	DELEGATIONS
FOYATIER Bernard	1 ^{er} Adjoint	Travaux - Entretien des bâtiments - Responsable salle - Responsable des agents communaux - Responsable des fêtes et cérémonies
CHEMINAL Maryline	2 ^{ème} Adjointe	Ecole et la cantine - Personnel école - Fleurissement
DURRET Thierry	3 ^{ème} Adjoint	Entretien assainissement - Voirie

Informations sur l'école et la bibliothèque

Le conseil municipal est satisfait qu'une solution ait été trouvée pour la création d'une 6^{ème} classe.

La 6^{ème} classe sera dans la bibliothèque. La bibliothèque ira à l'ancienne bibliothèque près de la salle communale.

Subvention du Conseil Départemental pour l'accessibilité à la bibliothèque de 5 433€.

Le coût des travaux étaient de 9 055€.

FCTVA 2020

Le fonds de compensation de la TVA est de 46 529.33€ pour cette année.

10. Courriers et mail

Le conseil municipal prend connaissance :

- du courrier de Mr et Mme THIZY pour le raccordement Internet,
- du mail de Mr Yves BRUNEL concernant son voisin Mr JEANSON pour le brûlage et la coupure du fil électrique,
- du mail de Mr Sylvain DUILLOIN au sujet de ces voisins Mr et Mme MOLLIN qui font brûler,
- des remerciements de l'ADMR, de la Mairie de Pommiers, de Mr Guy PUZENAT, de France Handicap et de France Alzheimer,
- des courriers des Sénateurs Jean Claude TISSOT, Cécile Cukierman, Bernard FOURNIER, du député Julien BOROWCZYK, du Président du Conseil Départemental Georges ZIEGLER et du Maire de St Chamond Hervé REYNAUD pour féliciter les élus de leur élection,
- du courrier de de Mr Claude MOULARD à ENEDIS concernant le compteur LINKY.

11. Prochaines réunions et manifestations

- Commémoration du 80^{ème} anniversaire de l'appel du général de Gaulle : le 18 juin 2020 à 18h00 (Limité à 10 personnes)
- Réunion du conseil municipal : **Jeudi 9 juillet 2020 à 20h30**
- Réunion des commissions : Certaines commissions devront se réunir prochainement. La Mairie devra en être informée.
- Règlement du conseil municipal sous 6 mois
- Visite des équipements de la commune : Dimanche 28 juin de 9h00 à 11h00 et le dimanche 5 juillet de 9 heures à 11 heures

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 19 juin 2020

Le Maire
Julien DUCHÉ

